

Description

Le ou la garde-faune (appelés dans certains cantons gardes-chasse) sont chargés de faire respecter les lois et les règlements sur la chasse, la faune et la flore. Spécialistes assermentés de la protection de la nature, ils luttent contre le braconnage et surveillent les dommages causés aux mammifères et aux oiseaux indigènes et migrateurs vivant à l'état sauvage. Ils recensent les populations animales d'une région et contrôlent le gibier péri ou abattu par la chasse. Les gardes-faune se situent donc à un carrefour entre la faune sauvage, l'être humain et l'environnement.

Leurs principales activités consistent à:

Contrôle et surveillance

- observer les animaux sauvages, leur état de santé et leurs déplacements et leur assurer de bonnes conditions de vie;
- recenser les mammifères et les oiseaux;
- prendre des mesures contre les dérangements causés par les chiens errants ou certaines activités humaines;
- contrôler tout spécialement les sites protégés;
- prévenir et dénoncer les infractions à la législation sur la chasse et sur la protection de la nature;
- constater et taxer les dégâts dans les cultures, les champs, les prés, les forêts; rédiger les rapports d'estimation des dommages et d'octroi d'indemnités;
- surveiller la chasse (organisation, déroulement, contrôle du gibier abattu, dénonciation des contrevenants);

Protection et équilibre de la faune

- participer à la lutte contre certaines maladies des animaux sauvages (rage ou autre épizootie);
- contribuer à la réduction du cheptel malade ou en surnombre et collaborer avec les Services forestiers officiels afin de veiller à l'équilibre entre le gibier et la forêt;
- intervenir au besoin chez des privés (fouine dans les combles, par exemple);
- s'associer au Service vétérinaire cantonal pour transmettre les indications relatives à d'éventuelles épidémies ou avec la gendarmerie lors de constats d'accidents de la circulation impliquant des animaux sauvages;
- s'occuper occasionnellement de stations d'élevage ou de soins pour animaux blessés;

Information et administration

- informer le public et les spécialistes;
- fonctionner à titre d'expert ou d'experte lors des examens organisés pour les chasseurs, voire participer à leur formation;
- se tenir au courant des modifications de la législation et en informer la population;
- répondre aux questions des administrés sur la découverte d'animaux blessés;
- guider des excursions et donner des conférences concernant les animaux sauvages.

Environnement de travail

Les activités des gardes-faune diffèrent d'un canton à l'autre. Très souvent, ils collaborent avec les gardes-pêche, parfois même ils exercent les deux fonctions. Les gardes-faune peuvent être en service de jour comme de nuit, également les jours fériés et quelles que soient les conditions météorologiques. De longs déplacements à pied ou à skis sont parfois nécessaires pour assumer leurs tâches. Dans la plupart des cantons, les gardes-faune portent un uniforme, sont équipés de jumelles et d'armes de chasse et sont accompagnés d'un chien de service.

Formation

La formation de garde-faune s'acquiert en emploi.

Lieu

- variable d'une année à l'autre (classe intercantonale).

Durée

- 4 x 1 semaine de cours intercantonaux de base.

Conditions d'admission à l'examen

- certificat fédéral de capacité (CFC) ou formation équivalente;
- expérience professionnelle de 5 ans comme garde-faune;
- participation aux cours intercantonaux ou formation jugée équivalente.

Titre obtenu

- brevet fédéral de garde-faune.

Contenu

- écologie;
- biologie;
- gestion de la faune et de l'environnement;
- technique;
- droit et police;
- organisation et administration.

Qualités requises

L'exercice de cette profession fait appel à des qualités comme:

- Sens de l'observation
- Résistance physique
- Bonne acuité visuelle
- Bonne ouïe
- Capacité à s'adapter à un horaire irrégulier ou de nuit

Perspectives professionnelles

Les gardes-faune sont peu nombreux et les places à repourvoir peu fréquentes. Elles font l'objet d'un concours qui est publié dans la presse. Pour toute la Suisse, il y a entre 10 et 15 postes mis au concours par année.

Malgré l'importance accordée de nos jours à la protection de la nature et de l'environnement, les modifications législatives et les restructurations de territoires n'offriront pas, à l'avenir, davantage de places de travail.

Perfectionnement

Les gardes-faune peuvent envisager les perfectionnements suivants:

- cours organisés par l'Office fédéral de l'environnement (OFEV);
- cours ou séminaires sur des thèmes d'actualité (grands prédateurs, dégâts du gibier, oiseaux chassables, animaux sauvages dans les villes, etc.) proposés par certains services cantonaux.

Pour plus de détails, consulter www.orientation.ch/perfectionnement

Professions voisines

- Forestier ES/Forestière ES
- Garde-frontière BF/Garde-frontière BF
- Garde-pêche BF/Garde-pêche BF
- Policier BF/Policière BF

Adresses

Association suisse des gardes-faune (SWHV)

Heubühl

9655 Stein SG

Tél.: 079 727 86 07

<http://www.wildhueterverband.ch/devenir-garde-faune.html>

Office fédéral de l'environnement (OFEV)

Division Espèces, écosystèmes, paysages, Section
chasse, pêche et biodiversité en forêt

Worblentalstrasse 68

3063 Ittigen

Tél.: 058 492 93 89

<http://www.bafu.admin.ch>